

SOMMAIRE

Une : Droits et libertés – Orga et Vie syndicale / Compte-rendu du Comité Exécutif Fédéral du 25 octobre 2022 / **p.2** /
Un nouveau cadeau de 8 milliards fait au patronat / **p.3** / Tract : « Amplifions la grève ! » / **p.4** /

l'agenda



Stage Niveau 1
du 14 au 18 novembre 2022

Secrétariat Fédéral Elargi
17 novembre 2022

Comité Exécutif Fédéral
6 décembre 2022

Stage Niveau 2
du 5 au 9 décembre 2022

Réunions fédérales à venir

09/11 **Pétrole** : CPPNI-GPN

Sécurité

14/11 **Officines** : AG FNDP

15/11 **LBM extra-hospitaliers** :
AG

16/11 **Répartition Pharma** :
CPS-AO

16/11 **LBM** : CPPNI

17/11 **Négoce** : CMPPNI

17/11 **Industrie Pharma** :
CPPNI

17/11 **Plasturgie** : CPNE

17/11 **Chimie** : CPPNI

Droits et libertés

■ Congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale

Tout salarié souhaitant participer à des stages ou sessions de formation économique, sociale, environnementale et syndicale a droit à un ou plusieurs congés d'une durée totale annuelle qui ne peut excéder 12 jours et 18 jours pour les animateurs (articles L 2145-1 à L 2145-13 du Code du travail).

La durée de chaque congé ne peut être inférieure à une demi-journée.

Le salarié a droit à un maintien total de sa rémunération. (L 2145-6).

Les salariés appelés à exercer des fonctions syndicales bénéficient du congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale dont la durée totale des congés pris à ce titre dans l'année par un salarié ne peut excéder dix-huit jours. (L 2145-1).

Les chiffres

25 %

c'est le taux de l'impôt
sur les sociétés appliqué
depuis 2022, contre
33,3 % au début du
1^{er} quinquennat.

Orga et vie syndicale

■ Commande des timbres syndicaux 2023

La cotisation syndicale de l'adhérent est le premier acte militant du syndiqué. Cet effort financier concrétise un engagement individuel à l'activité collective du syndicat et permet d'avoir une connaissance de l'état de nos forces.

Les cotisations établissent les bases de l'indépendance de la CGT. La cotisation mensuelle (1 % de la rémunération) est répartie pour 1/3 au syndicat et 2/3 pour faire vivre les structures interprofessionnelles, professionnelles et la presse syndicale.

Les bons de commande de timbres pour 2023 sont disponibles sur le site internet de la Fédération et un envoi papier est envoyé ce jour dans chaque syndicat.

À faire remonter au plus tôt

À la FNIC-CGT

contact@fnic-cgt.fr

8 milliards d'euros
un nouveau cadeau au patronat
dans le PLF (voir page 2)



L'actualité du **MILITANT** des industries chimiques est une publication de la **FNIC** (Fédération Nationale des Industries Chimiques)

FNIC CGT Case 429 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil cedex

Tél. : 01 84 21 33 00 / www.fnic-cgt.fr / e-mail : contact@fnic-cgt.fr

Directeur de publication : **Emmanuel Lépine**

Bimensuel - 1,06 euros

ISSN : 1762-4991 - N° de CPPAP : 1025 S 06566

Imprimé par nos soins

Actualité fédérale

■ COMPTE-RENDU DU COMITÉ EXÉCUTIF FÉDÉRAL DU 25 OCTOBRE 2022

■ Situation Générale :

Le monde est déchiré par la guerre des classes. Sans intervention des citoyens, on ne peut que craindre une détérioration des conditions de vie des peuples. Nous devons réaffirmer notre soutien aux peuples qui subissent les guerres, l'oppression capitaliste, comme les peuples cubain, palestinien, iranien, afghan, ukrainien, etc.

Le fascisme monte et est de plus en plus présent en Europe et dans le monde. Macron a été l'un des premiers dirigeants à saluer l'arrivée au pouvoir de Giorgia Meloni, dirigeante du parti d'extrême droite Fratelli d'Italia.

Il nous faut tordre les idées que les médias veulent faire passer, comme l'inflation qui serait due à la guerre en Ukraine et non à une crise systémique du Capitalisme.

La grève chez ExxonMobil et TotalEnergies a permis d'arracher des augmentations de salaires, certes pas au niveau des revendications, mais qui n'auraient pas été possibles sans la mobilisation. **Les augmentations de salaires et l'échelle mobile des salaires sont au cœur de toutes les mobilisations.**

Nous devons pousser pour l'intensification et la convergence des luttes et les prochaines dates de mobilisations, les 27/10 et 10/11, doivent y répondre.

■ Orga & Vie syndicale :

Au 31/09/22, nous avons un retard de cotisations pour 2021 de 450 FNI et 4610 timbres. 2021 devrait être clôturée dans le premier trimestre 2023, voire fin 2022, pour tenir compte du 53^{ème} congrès confédéral.

► **Pour 2022, ce sont 9464 FNI et 14521 timbres qui restent impayés.**

□ Pour rappel, l'affiliation d'un syndicat à la CGT, est concrétisée par le reversement de la quote-part des cotisations de ses syndiqués, via

COGETISE, à l'UD et à sa FD pour les timbres et à la Confédération pour le FNI.

Cela pose aussi le problème de connaissance du nombre de syndiqués à la CGT. Pour le 53^{ème} congrès confédéral, le non-versement de cotisations induit de fait une sous-estimation du nombre de syndiqués et donc une sous-représentation du nombre de voix pour les votes au congrès.

Cela étant, pour l'année 2021, ce sont 821 nouveaux adhérents qui nous ont rejoints avec la création de 25 bases et en 2022, 705 nouveaux adhérents et 19 créations de bases.

■ 53^{ème} congrès confédéral :

□ Pour rappel, il se tiendra du 27 au 31 mars 2023 à Clermont-Ferrand. La FNIC-CGT dispose de 35 délégués : 31 actifs et 4 retraités. 25 mandats ont été validés par le syndicat, la FD et l'UD et transmis à la commission mandatement. 1 mandat retraité est en attente de retour du syndicat dans le département 38.

5 mandats sont encore en attente de retour des UD (38-73-80-27-37). Les UD (92-03-47-64) refusent de valider 4 mandats de syndicats. Ceci pose la question de la volonté de certains SG d'UD de barrer la route à l'expression des syndicats de la FNIC au congrès confédéral.

■ Point Formation syndicale :

Le nombre de demandes de formation progresse, et nous devons répondre à ce besoin. Afin de pouvoir y répondre, il faut renforcer le collectif formation de la Fédération, avec l'apport de nouveaux formateurs. **Les Camarades intéressés pour être animateurs peuvent contacter la Fédération (01 84 21 33 00).**

■ Point Journée d'étude :

La Fédération a tenu une journée sur le Handicap visible/invisible. 37 camarades y ont participé. Un livret a été envoyé à tous les syndicats, et un dossier sera fait dans le Courrier fédéral 604.

■ UN NOUVEAU CADEAU DE 8 MILLIARDS FAIT AU PATRONAT

Il n'a échappé à personne que le Projet de Loi de Finance (PLF) a été passé à coup de 49-3 par le gouvernement. Ceux-là même qui ne cessent de dire qu'il faut respecter la démocratie et les accords majoritaires quand on parle des raffineries, ont rejeté un certain nombre d'amendements à ce PLF, dont la taxation des profits pourtant votée majoritairement.

Donc, pas de taxe ou contribution sur les profits mais en plus, dans ce PLF, un nouveau cadeau aux entreprises va être fait, et ce, à hauteur de 8 milliards en supprimant la CVAE sur deux ans.

La CVAE (contribution sur la valeur ajoutée des entreprises) que certains appellent impôt de production, représentait une recette d'environ 8 milliards. Celle-ci avait été mise en place après la suppression de la taxe professionnelle et devait compenser partiellement la perte pour les collectivités locales. **C'est encore un nouveau coup dur pour nos services publics territoriaux car il est certain que l'Etat ne compensera pas à hauteur et sur la durée.**

Du côté des entreprises, nos syndicats, à travers les CSE, vont devoir y regarder de près, 8 milliards ce n'est pas rien. Nous avons regardé avec l'un de nos syndicats et son expert CSE. Petit site de sous-traitance de l'industrie pharmaceutique, 500 salariés, en région Centre. La suppression de la CVAE représentera la modique somme de 1,3 million d'euros par an, de quoi faire une augmentation des salaires entre 5 et 7 % pour ce site, ou des embauches.

Mais cela sera-t-il le choix fait par le patronat ??? On ne peut qu'en douter, la dernière étude de l'IRES (institut de recherche économique et sociale), organisme indépendant, fait état d'un montant de 170 milliards d'exonérations et/ou suppressions de cotisations sociales et/ou fiscales chaque année. On peut mesurer le niveau de traduction de ces cadeaux en termes d'emplois ou augmentations de salaires, alors on peut douter de l'utilisation qui sera faite de ce nouveau cadeau.

Portez la question dans vos CSE, c'est une information économique et vos employeurs ont l'obligation de vous la donner et, saisissez vos experts, lorsque vous en avez, pour vérifier les dires de l'employeur et surtout, exigez-en votre part.





AMPLIFIONS LA GRÈVE !

Nous sommes entrés depuis des mois dans une période inflationniste orchestrée par le patronat et ses stratégies de pénurie, dans le seul but de faire encore plus de profits.

Le gouvernement, complice de cette spéculation financière, en profite pour avancer des réformes de l'assurance chômage et de la retraite afin d'assommer le monde ouvrier.

Pendant ce temps, la pauvreté augmente de façon exponentielle dans notre pays, quand les salaires n'augmentent pas suffisamment pour que les travailleurs puissent non pas vivre mais survivre, car c'est de cela qu'il s'agit !

Tout augmente, sauf les salaires !

Avec l'inflation, les Français ont de plus en plus de mal à affronter diverses dépenses, notamment celles liées aux transports et à l'énergie. 45 % ont du mal à payer les frais de transport (hausse de 15 points par rapport à 2021), 41 % pour les factures énergétiques (hausse de 5 points) :

- électricité + 8 %,
- gaz + 15,8 % depuis 2019,
- carburant + 16 %,
- alimentation + 10 %, dont 23 % pour les pâtes,
- entre 9 et 15 % sur la charcuterie, les fruits et légumes, les produits laitiers et le pain.

Il n'y a pas un jour sans que l'on apprenne qu'il y a des grèves qui se déclarent de partout sur le territoire pour demander des augmentations de salaire (ExxonMobil, TotalEnergies, Toray, Michelin, Laboratoire LBR, Guerbet, etc.).

Sans la grève des travailleurs, aucune avancée n'aurait été possible et ceci certainement pas grâce à la signature de syndicats corrompus !

Construisons la riposte aux attaques du capital qui plonge beaucoup de salariés dans la précarité économique et climatique.

Elevons la lutte à la hauteur des attaques sans précédent que le monde capitaliste nous porte.

Faisons de nos revendications fédérales 15, 32, 60 notre feuille de route et notre tableau de bord. 15 euros de l'heure, 32 heures par semaine (28 heures pour le travail posté), 60 ans âge de départ à la retraite, 55 ans pour les travaux pénibles.

Après les journées du 18 et du 27 octobre, la CGT appelle à intensifier le mouvement pour gagner des augmentations de salaires et pensions pour toutes et tous, et appelle à une nouvelle journée de grève le 10 novembre.

L'argent est là, preuve en est avec les profits colossaux annoncés par les entreprises, réalisés par la force de notre travail.

Le 10 novembre, une nouvelle étape pour aller chercher notre dû : la revalorisation immédiate de 10 % des salaires et des pensions, le Smic à 2 000 € brut, l'indexation des salaires et pensions sur l'inflation, les 32 heures par semaine, 28 pour le travail posté, la retraite à 60 ans, 55 ans pour les travaux pénibles.